

Patrimoine culturel immatériel de l'humanité (UNESCO)

Le 19 janvier 2015, l'Office fédéral de la culture (OFC¹) a convié les représentants des huit traditions retenues par le Conseil Fédéral pour être candidates à une inscription sur la liste du Patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO à une séance d'information à Berne. Il s'agissait de rappeler les étapes ayant conduit à cette sélection, de préciser les différences entre patrimoine mondial et patrimoine culturel immatériel, de présenter les critères du dossier de candidature et d'esquisser un premier calendrier. Mme Isabelle Chassot, directrice de l'OFC, a d'emblée placé la rencontre sous le signe de la patience. Et il en faudra en effet, puisque la Suisse ne peut déposer qu'un dossier par année (sauf en cas de candidature multinationale), et que la procédure d'examen par l'UNESCO dure environ 20 mois, une fois le dossier déposé.

Patrimoine mondial – patrimoine culturel immatériel

Pour être inscrits au **patrimoine mondial** de l'UNESCO, les sites doivent correspondre à un lieu géographique d'importance nationale et avoir une valeur exceptionnelle. En Suisse romande, il s'agit du vignoble de Lavaux et de l'urbanisme horloger du Locle et de La Chaux-de-Fonds.

1 www.bak.admin.ch/PCI

L'inscription sur cette liste implique une obligation de maintien et de conservation, ce qui a pour effet de figer le développement de ce type de patrimoine.

À l'inverse, le **patrimoine culturel immatériel** ne concerne pas des objets, mais des pratiques sociales, des savoir-faire transmis de génération en génération par des praticiens actifs et reconnus dans leur domaine. Il n'est donc pas question ici de lieux ou d'objets, mais bien de personnes, de porteurs de traditions qui, à travers leur pratique, la font vivre et évoluer.

Critères du dossier de candidature

Le rôle des détenteurs de la tradition est central, car ce sont eux qui portent la candidature, définissent le contenu du dossier et assurent la transmission de la tradition en veillant à sa sauvegarde. Pour être recevable, le dossier de candidature doit correspondre à la définition du patrimoine culturel immatériel². Il doit également contribuer à

2 Selon l'article 2 de la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de 2003, le patrimoine culturel immatériel concerne « les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – que les communautés, les groupes et, le

la visibilité de la thématique générale du patrimoine et mettre en valeur le label de l'UNESCO. De plus, la tradition proposée doit figurer sur un inventaire régional ou national, ce qui est notre cas avec les listes vaudoise et suisse³. La tradition doit faire l'objet de mesures de sauvegardes réalistes et évolutives dans le temps et finalement, elle implique la participation et le soutien des communautés concernées. L'encadrement et le suivi du dossier de candidature sont, dans notre cas, assurés par la Suisse qui est également tenue de documenter les traditions sélectionnées en présentant tous les six ans un rapport sur celles-ci, rapport qui est établi en étroite collaboration avec les porteurs de la tradition.

Calendrier

La première candidature choisie par l'OFC est la Fête des vigneron notamment parce que ce dossier sera assez simple à réaliser (aire géographique bien délimitée, archives à disposition). Pour les sept autres traditions, aucune date n'a été précisée, si ce n'est la constitution des groupes de travail chargés de la rédaction des dossiers à partir de l'été 2015. Puis chacun avancera à son rythme, en fonction de la complexité du sujet et du nombre des intervenants potentiels.

cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine.» (<http://unesdoc.unesco.org/images/0013/001325/132540f.pdf>).

3 www.traditions-vivantes.ch



Automate pour montre Jaquet-Droz (François Junod).

ET L'UNIVERS DANS TOUT ÇA !?

« Le Soleil » première partie

Le Soleil fascine les hommes depuis la nuit des temps ! Sa lumière, son énergie, sa chaleur génèrent la vie sur toute la Terre. Nous allons aborder quelques premières questions à son sujet. Les autres suivront.

C'est quoi le soleil ? Quelle est sa nature ? Comment fonctionne-t-il ?

Il a fallu des siècles de questionnement, d'avancées scientifiques et d'observations toujours plus précises et complexes pour enfin le comprendre un peu mieux.

Le Soleil est un immense ballon de gaz en équilibre hydrostatique entre deux forces opposées : l'attraction gravitationnelle qui attire très fortement ses atomes vers le centre extrêmement dense (à l'image des corps à la surface de la Terre qui en subissent la gravitation) et la pression gazeuse due à l'énorme température interne qui repousse les atomes vers l'extérieur (à l'image de la vapeur dans une marmite à pression).

Le résultat est une sphère de 1'400'000 km de diamètre (116 x le diamètre de la Terre) qui se trouve à une distance de 150 millions de km. On peut mieux visualiser les positions et grandeurs relatives en imaginant pour le soleil, une grosse boule de 1m40 et pour la Terre, une petite bille de 1.2cm située à une distance de 150m... ça donne le vertige...

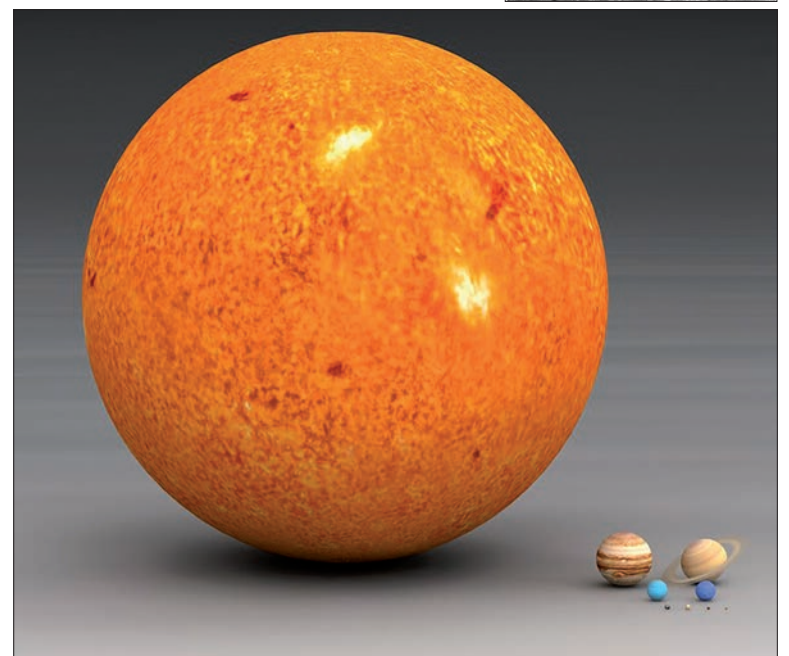
Sur cette image qui respecte les grandeurs relatives du Soleil et des planètes mais pas les distances, la Terre est la toute petite bille foncée en première ligne quatrième position depuis la droite.

Le Soleil est composée de 73,4% d'hydrogène, 24,8% d'hélium, de 0,8% d'oxy-

gène et de quelques choux de carbone, fer, néon, etc. Il a une masse colossale de 2 milliards de milliards de milliards de tonnes (2×10^{27} t). La gravité qui en résulte porte son cœur à une densité de 150kg/dm³ (150 x la densité de l'eau sur terre). Avec une telle pression la température y atteint les 15 millions de degré.

Ces conditions de pression et de température extrêmes sont telles qu'elles entraînent la fusion thermonucléaire de l'hydrogène. Chaque seconde, 619 millions de tonnes d'hydrogène sont converties en 615 millions de tonnes d'hélium, les 4 millions de tonnes de matière manquante étant transformés en énergie selon la célèbre loi d'Einstein $E=MC^2$; C étant la vitesse de la lumière (300'000 km/s). Cette énergie pharamineuse est constituée de photons qui mettent environ 100'000 ans à transiter du cœur du soleil jusqu'à sa couche convective. La température baisse progressivement à 2 millions de degré. La zone convective est constituée de gros glous-glous qui tourbillonnent sous la surface visible qui est à environ 5'600 degrés. Le dégagement d'énergie du Soleil est tel que l'infime partie qui en arrive sur la surface de la Terre est d'environ 1 kW/m² soit grosso modo la puissance d'une plaque électrique de cuisinière pour chaque mètre carré. Il y a là de quoi combler tous les besoins éner-

Grandeurs comparées du Soleil et des planètes.



gétiques des humains pour autant qu'ils en trouvent l'envie et se donnent les moyens de recourir à cette énergie propre, surabondante et durable...

jean-louis.ricci@bluewin.ch

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Soleil>

Astronomie

